

Réf : DCM202462

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024  
Notifiée aux élus le : 30/05/2024  
Date de l'affichage : 30/05/2024

### SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

**OBJET :**

**DF- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE  
CRÉANCES ÉTEINTES**

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Gilles TRULLET à Arnaud FOUREL	Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN	Janine LHUILLER à Josiane ROSIER
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY	Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS	Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR	Cédric BONATO à Joachim RAMS
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND	

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

Il est indiqué au conseil municipal qu'au vu de l'état des créances irrécouvrables transmis par le Comptable Public, et après avoir épuisé les procédures de recouvrement, il convient de prendre une délibération afin d'annuler des titres sur exercices antérieurs dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

TITRE	ANNEE	OBJET	MONTANT TTC
4	2018	Mise en fourrière	213,71 €
276	2014	Mise en fourrière	237,20 €
1277	2015	Taxe de voirie 2015	912,00 €
1018	2016	Taxe de voirie 2016	1 558,45 €
1045	2017	Taxe de voirie 2017	700,00 €
610	2018	Mise en fourrière	239,71 €
844	2018	Taxe de voirie 2018	384,00 €
1383	2021	Taxe de voirie 2021	81,00 €
954	2022	Taxe de voirie 2022	72,00 €
182	2022	TLPE 2021	73,50 €
1282	2022	TLPE 2022	201,00 €
1275	2022	TLPE 2022	73,50 €
			<b>4 746,07 €</b>

Ces annulations de titres feront l'objet d'un mandat au budget principal de la commune sur le compte 6542 - créances éteintes.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter l'état des créances irrécouvrables d'un montant de 4 476,07 euros sur le budget principal de la commune 2024, présenté par le Comptable Public ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Accepte** l'état des créances irrécouvrables d'un montant de 4 476,07 euros sur le budget principal de la commune 2024, présenté par le Comptable Public ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 202462	DF – Budget principal Commune – Créances éteintes	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication